

Le développement durable en milieu rural



Jean-Charles de BELLY

Directeur Général des Services de la Communauté de Communes des 3 Vallées
Délégué régional ADGCF - 54 Lorraine

La Communauté de Communes des 3 Vallées est constituée de 26 communes, issue de 4 cantons et 3 arrondissements différents. Elle s'étend sur un territoire de 220 km² et compte une population de 6287 habitants. Sa ville centre est Thiaucourt avec 1212 habitants. C'est un espace rural, mais néanmoins proche des grandes agglomérations de la région puisque son siège est situé à 35 km de Metz, 45 km de Nancy et 18 km de Pont à Mousson.

POURQUOI AVOIR DÉCIDÉ D'INSCRIRE LE PROJET COMMUNAUTAIRE DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

En 2000 et 2003, la CC3V, sous l'impulsion de son nouveau Président, s'est dotée d'un projet de territoire élaboré de manière participative avec les élus municipaux et les acteurs du territoire. Cette démarche a renforcé notre collectivité qui traversait alors une crise grave avec la volonté de 4 communes de quitter la structure car elles n'y trouvaient pas leur compte. En effet, le programme d'actions tenait désormais compte des 3 « micro-bassins » de vie qui composent notre vaste territoire, qui n'a pas d'homogénéité géographique ou culturelle : bref, une sorte de territorialisation de nos politiques publiques !

A la fin du mandat en 2008, nous avons constaté que 80% des actions prioritaires avaient été réalisés ou étaient en cours. Pour le nouveau mandat, les élus souhaitaient se doter d'un nouveau programme d'actions.

En effet, le contexte a changé : la CC3V a d'abord connu d'importantes mutations avec notamment l'arrivée de nouvelles populations (+ 11% depuis 1999). De plus, de nombreux services ont été mis en place : déchèteries, Relais Services Publics, Relais Assistantes Maternelles, Bureau de poste intercommunale, reprise du dernier hotel restaurant...etc

Le contexte mondial a lui aussi changé, la prise de conscience de la nécessité de changer notre mode de développement s'est généralisée. La CC3V est persuadée qu'elle peut, par ses choix de développement, agir localement pour un mieux-être global. Cette prise de conscience a été accélérée par le fait que la CC3V fait partie intégrante du Parc Naturel Régional de Lorraine.

COMMENT A ÉTÉ CONSTRUIT L'AGENDA 21 COMMUNAUTAIRE ?

L'agenda 21 traduit justement l'engagement de la collectivité à prendre en compte les principes du

développement durable dans son projet de territoire mais également dans son fonctionnement.

Le terme « Agenda 21 » est né en 1992 à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement (Sommet de Rio). 173 États se sont alors engagés sur différents accords, dont l'Agenda 21 qui constitue un plan mondial pour le développement durable du XXI^e siècle. Entre autres, ce plan préconise la réalisation « d'Agenda 21 locaux » pour identifier clairement les actions concrètes et locales qui peuvent contribuer au développement durable.

La CC3V a choisi une démarche originale dans un temps relativement court pour mener à bien son Agenda 21. D'abord, une chargée de mission dont le poste a été largement financé par le Conseil Général et l'Etat a été recrutée spécifiquement sur une durée de 8 mois. Ensuite, nous nous sommes inscrits dans une expérimentation de l'organisme Mairie Conseil et avons ainsi bénéficié d'ingénierie pour nous appuyer.

Nous avons choisi de partir de l'existant pour faire une sorte d'« auto-diagnostic » de l'activité au regard des principes du développement durable. En cela, nous avons été aidés par les habitants, élus et partenaires volontaires. Grâce à cet important travail d'analyse, les élus ont pu facilement voir quelles étaient leurs marges de progrès : sujets insuffisamment traités, domaines d'action non investis, méthodes de travail plus ou moins satisfaisantes...

Sur cette base, un nouveau programme d'actions a été construit collectivement. Les habitants et les partenaires ont été sollicités pour proposer des pistes d'action. Les Conseils Municipaux ont ensuite été invités à choisir au regard des enjeux locaux et des moyens disponibles quelles orientations stratégiques et quelles actions devaient être réalisées prioritairement.

DANS LE FONCTIONNEMENT HABITUEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, QU'EST CE QUE CET AGENDA 21 VA CHANGER CONCRÈTEMENT ?

Pour moi, le plus important changement pour notre collectivité réside en 2 points :

- La mise en place de l'évaluation permanente de nos actions et de notre mode de fonctionnement. Nous allons devoir passer d'une culture de moyens à une culture de résultats conformément à l'esprit insufflé

par la LOLF...c'est une Révolution aussi bien pour les élus que pour le personnel. Nous n'attendrons pas la mi-mandat ou la fin du mandat pour évaluer notre action. Cette évaluation nous permettra chaque année de vérifier la cohérence des actions et éventuellement les réorienter pour tenir compte du contexte. Pour cela, des indicateurs chiffrés ont été assignés à chaque action pour pouvoir l'évaluer.

- La prise en compte de la participation des habitants, des acteurs locaux et des élus municipaux dans le processus décisionnel de la Communauté de Communes. Là aussi, ce sera difficile même si nous essayons depuis de nombreuses années de mettre en place des outils de démocratie participative (conférence citoyenne, débat avec le color-vote, travail préalable en commission...) C'est un exercice difficile qui demande de la patience et qu'il faut conjuguer avec la recherche de l'efficacité. Tous les élus de notre Communauté de Communes ne sont pas encore convaincus de l'utilité de cette participation...à nous de les en convaincre !





AU SEIN DES SERVICES, QU'EST CE QUE CET AGENDA 21 VA APPORTER COMME CHANGEMENT ?

Nous devons intégrer cette culture de l'évaluation permanente de notre action. C'est pourquoi, cet élément devra être pris en compte dans l'élaboration des futurs plans de formation de la CC3V. J'ai alerté les élus sur le temps nécessaire qu'il faudra dégager pour réaliser cette évaluation.

Mais encore, nous avons réfléchi collectivement à notre manière de travailler afin de renforcer la transversalité des projets. Etant donné que nous sommes une petite équipe (avec 7 ETP), nous participons chacun, selon nos compétences à l'élaboration de chaque projet, avec la nomination d'un chef de file. Pour rendre ce travail transversal efficace, lisible et évaluable, une fiche projet partagé a été créée, une sorte de tableau de bord de l'action. Elle sera complétée collectivement lors des réunions de services.

Enfin, une démarche d'éco-administration a été lancée sous la responsabilité de notre ambassadrice du tri qui sera chargée de la mise en œuvre et du suivi. La prochaine étape consistera à réfléchir au co-voiturage et à la mise en place du télé-travail pour certains agents.



COMMENT VOYEZ-VOUS LA SUITE ?

Nous espérons obtenir dans les prochains mois le label « Agenda 21 » de la part de l'Etat. En effet, nous sommes candidats à l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable du Ministère de l'Ecologie. Je suis persuadé que c'est une bonne démarche et un excellent outil pour notre collectivité. On pourrait la comparer à une démarche « qualité » pour une entreprise. Cela doit améliorer la qualité de notre action aux services des habitants dans le respect des principes du développement durable.

Enfin, de manière plus pragmatique, je pense que ce label nous permettra d'obtenir prioritairement des financements auprès de nos partenaires dans une période durable d'argent public rare.

Jean-Charles de BELLY,
Directeur Général des Services de la Communauté
de Communes des 3 Vallées
Délégué régional ADGCF

54 Lorraine

